

# Concours

Courez la chance de gagner les prix suivant :

Premier prix – Valeur 269 \$

- Une nuitée en chalet au Domaine des Montagnais à Val-Racine
- Entrées à l'Astrolab pour une famille au parc national du Mont-Mégantic

Deuxième prix – Valeur 204 \$

- Une nuitée en gîte au Domaine La Giroux-Ette à La Patrie
- Entrées à l'Astrolab pour deux adultes au parc national du Mont-Mégantic

Troisième prix – Valeur 94 \$

- Deux nuitées au camping de la Rivière Étoilée à Scotstown
- Entrées à l'Astrolab pour une famille au parc national du Mont-Mégantic

## Règlements de concours

Du 11 juin au 11 octobre 2021, soumettez vos réponses par courriel ou par la poste avant le 20 octobre 2021 à 23h59. Vous pouvez faire parvenir à :

Courriel : [info@lacontreedumassifmegantic.ca](mailto:info@lacontreedumassifmegantic.ca)

Facebook : <https://www.facebook.com/groups/tourdelamontagne>

Adresse : 18 rue Cartier, La Parie, Québec G0Y 1E1

Limite d'une participation par personne pour toute la durée du concours. Toute personne qui participe ou tente de participer plus d'une fois ou qui utilise une méthode de duplication robotisée, automatique, mécanique, électronique ou autre non autorisée aux termes du présent règlement sera considérée comme ayant fait une tentative de falsification ou de manipulation, ce qui entraînera automatiquement sa disqualification. Aucune participation ne sera acceptée après l'échéance pour quelques raisons que ce soit. Les participations reçues après l'échéance fixée seront rejetées.

Les gagnants seront déterminés par un tirage au sort qui sera effectué parmi toutes les inscriptions reçues pendant les périodes du concours « Sur les traces d'Archie Annance ».

Le prix doit être accepté tel quel. Ne peut être échangé pour de l'argent ou quelques formes de crédit que ce soit, en tout ou en partie, à la discrétion des commanditaires du concours seulement. Le participant sélectionné recevra un courriel pour lui confirmer qu'il a gagné.

## Loi applicable et juridiction

Le concours est assujéti aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux applicables. Sous réserve des limitations prévues par toute loi applicable, les enjeux et les questions se rapportant à la construction, la validité, l'interprétation ou le caractère exécutoire des Règlements ou les droits et obligations des participants, La Contrée du Massif Mégantic seront interprétés et régis exclusivement par les lois de la province du Québec et les lois fédérales du Canada applicables aux présentes, sans égard aux règles ou aux dispositions de choix de lois ou de conflits de lois pouvant entraîner l'application des lois de toute autre juridiction.